



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement de la section Ouest de la V52 entre Villey-le-Sec et Toul

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DURAND

Prénom(s)

Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination

Conseil Départemental de Meurthe-et-Mose

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 2 5 4 0 0 0 1 9 0 0 7 8 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

KHIROUNI

☐ Monsieur

Prénom(s)

Chaynesse

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet concerne la réalisation d'une voie verte de 7,5km entre les communes de Villey-le-Sec et Toul (54).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet la réalisation d'une voie verte à l'ouest de Nancy et de permettre une continuité cyclable entre Nancy et Foug, le long de la Moselle puis du canal de la Marne au Rhin.

Deux sections sont déjà aménagées et font l'objet d'un gros entretien en 2024 (reprise de la couche de roulement et sécurisation des accès), à savoir :

- Maron / Villey-le-Sec, le long de la Moselle.
- Toul / Foug, le long du canal de la Marne au Rhin.

La section qui fait l'objet de ce "Cas par Cas" est la Section entre Villey-le-Sec et Toul.

La première partie de la V52 sera une CVCB le long de la route VNF ainsi que le long de la RD121 jusqu'au pont sur la Moselle (déjà en CVCB). Ensuite le tracé empruntera l'ancienne voie-ferrée jusqu'au barrage de Chaudeney-sur-Moselle

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- assurer la continuité cyclable de la V52 sur la partie Ouest du département
- sécuriser et renforcer la pratique des déplacements doux : travail et loisir,
- valoriser la patrimoine le long de la Moselle, d'ancienne voie SNCF et du canal de la Marne-au-Rhin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La première partie entre l'écluse de Villey-le-Sec et le pont sur la Moselle à Pierre-la-Treiche consiste à réaliser une CVCB sur la largeur de la chaussée (6m). Quelques surlargeurs seront créés lorsque la chaussée ne fait pas 6m (surlargeur de 50cm) sur le chemin VNF.

Sur cette première partie (3 km) la couche de roulement sera reprise, ainsi que les marquages au sol afin d'obtenir une CVCB avec les largeurs suivantes :

- bande cyclable 1,5 m
- zone de circulation 3m
- bande cyclable 1,5m

La seconde partie entre le pont sur la Moselle à Pierre-la-Treiche et Chaudeney, utilise l'ancienne voie ferrée (convention avec SNCF en cours). Sur cette partie les rails, les traverses de chemins de fer ainsi que le balaste sera retiré (demande de la SNCF).

Sur cette section l'itinéraire cyclable aura une largeur de 3m (enrobé) avec accotements de part et d'autre en calcaire de 0,50m.

Enfin la troisième partie, entre Chaudeney et la berge de la Moselle canalisée, consiste simplement à reprendre la couche de roulement et sécuriser les accès/traversée RD.

Un plan du tracé est joint ainsi que des schémas de principe des traversées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

RAS

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur du projet Largeur du projet Surface de chaussée	7.5 km 4 m dont 3 m revêtue 9 300 m ² de surface revêtue supplémentaire (section SNCF, 3,1 km)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 9 7 ' 4 0 " 6 Lat. : 4 8 ° 6 4 ' 9 1 " 6

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 8 9 ' 6 9 " 7 Lat. : 4 8 ° 6 5 ' 8 4 " 2

Communes traversées :

Villey-Le-Sec / Pierre-la-Treiche / Chaudeney-sur-Moselle

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type 2 : FR410030457 "Plateau de Haye et Bois l'Evêque" ZNIEFF de type 1 : FR410030380 "Vallons des Boucles de la Moselle de Chaudeney-sur-Moselle à Sexey-aux-forges" ZNIEFF de type 1 : FR410015744 " Gîte à chiroptères à Dommartin, Chaudeney-sur-Moselle et Pierre-La-Treiche
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	à proximité de la "Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois Sous Roche" FR4100178
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La SNCF demande à ce que les rails, les traverses et le balast soient retirés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Matériaux pour la couche de forme, les enrobés et les accotements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Ces matériaux proviendront de carrières à proximité ou de matériaux recyclés pour la couche de forme et les enrobés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	non, les travaux se feront sur une emprise réduite aux chemins existants (halage, chemin rural, RD), utilisés pour le passage des véhicules de service de VNF. Pas d'impact sur l'avifaune ni sur les terrains de chasse des chiroptères au vu de la période de travaux programmée en été ou automne donc hors période de nidification des oiseaux. Un diagnostic chiroptères sera réalisé avant toute coupe d'arbres. La réouverture de la voie ferrée reconstituera une trame thermophile, favorable aux reptiles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	pas d'impact environnemental après lecture des Docobs de Pagny sur Meuse (hors site, enjeux avifaunistiques mais non impactés) et Pelouses du Toulais (sur le plateau, hors site : enjeux espèces végétales, reptiles, chiroptères), les travaux ont lieu hors période de nidification. Pour le Docob de la Vallée de la Moselle, il y a plusieurs espèces protégées à proximité mais comme la véloroute passe sur une ancienne voie artificialisée (route communale et voie verte existante), il n'y aura pas d'impact sur les espèces. Les gîtes à chiroptères sont hors zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	une partie du périmètre est concerné par les risques de remontée de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la réalisation des travaux (déblais / remblais)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Lors de la réalisation des travaux (déblais / remblais)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la réalisation des travaux de la couche de forme et de la couche de roulement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Lors de la réalisation des travaux de la couche de forme et de la couche de roulement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Sur la partie se trouvant sur l'ancienne voie ferrée, la SNCF demande à ce que les rails, les traverses et le balast soient retirés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

EVITEMENT:

Tracé sur chemin existant afin d'éviter l'impact sur les milieux naturels et espèces, choix de la variante par la route entre l'écluse de Villey-le-Sec et le pont de Pierre-la-Treiche pour éviter le site Natura 2000

REDUCTION:

Les travaux réalisés en dehors des périodes de nidification de l'avifaune

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet reste sur des emprises existantes déjà artificialisées (route, halage, voie ferrée)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou pétitionnaire
i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DURAND

Prénom Thierry

Qualité du signataire Directeur Infrastructures et Mobilité

À Nancy

Fait le 3 0 / 0 5 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

